

Le neuf du mois de fevrier de l'année mil sept cent soixant  
 dix est né et le meme jours fut baptizé par moi pretre  
 soussigné philippe joseph gou, fils legitime de jean  
 baptiste talleur de son stile en cette paroisse, et de marie  
 margueritte Vospecte; le parain a été philippe  
 françois pochet jeune a marier domestique en cette  
 paroisse mais natif de Wisme diocese de boulogne,  
 et la maraine a été philippine joseph leera jeune  
 fille a marier de la paroisse d'hallinnes qui ont signés  
 cet avec moi de leur marques ordinaires, ayant  
 declarés ne scavoir ecrire de ce tous deux interpellés  
 le jours, mois et an que dessus  
 marque + de philippe françois pochet  
 marque + de philippine joseph leera  
 L : A : Denielle pretre

B.1770.2.9

Le neuf du mois de fevrier de l'année mil sept cent soixant  
 dix est né et le meme jours fut baptizé par moi pretre  
 soussigné philippe joseph gou, fils legitime de jean  
 baptiste talleur de son stile en cette paroisse, et de marie  
 margueritte Vospecte; le parain a été philippe  
 françois pochet jeune a marier domestique en cette  
 paroisse mais natif de Wisme diocese de boulogne,  
 et la maraine a été philippine joseph leera jeune  
 fille a marier de la paroisse d'hallinnes qui ont signés  
 cet avec moi de leur marques ordinaires ayant  
 declarés ne scavoir ecrire de ce tous deux interpellés  
 le jours, mois et an que dessus  
 marque + de philippe françois pochet  
 marque + de philippine joseph leera

L : A : Denielle pretre